

**CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE**  
Syndicat mixte

## **DECISION N° P26-11**

**Portant signature d'un contrat  
de 4 700 000,00 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie**

**La Présidente,**

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération du conseil syndical n° C26-17 du 7 mai 2026 portant délégation de compétence du Conseil syndical au Président pour approuver ou reconduire des contrats avec des organismes bancaires portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- ✓ Vu l'arrêté N° 2026-A42 du 26 mai 2026 portant délégation de fonction en matière de finances, à Monsieur Olivier Rognard, troisième vice-président,

### **DECIDE**

**Article 1** : la signature d'un contrat de crédit « Stand By » dans les conditions suivantes :

- Montant : 4 700 000 €
- Durée : 108 mois
- Taux d'intérêt : Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor- valeur de base de l'index connue à l'émission du contrat / 2,0110 %
- Marge : 1,2100 %
- Taux intérêt initial : 3,2210 %
- Frais de dossier : 2 350 €
- Commission de confirmation : au taux de 0,1500 % l'an – 1 762,50 euros.

**Article 2** : que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, cette décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil syndical.

Fait à Le Bourget-du-Lac,  
Le 5 juin 2026

Olivier ROGNARD  
Vice-président

